

MRC de Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Philibert

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement no 355 intitulé « Règlement relatif à l'occupation et l'entretien de bâtiments »

AVIS PUBLIC est donné que :

1. Lors d'une séance tenue le 13 janvier 2026 le conseil a adopté le projet de règlement no 355 relatif à l'occupation et l'entretien de bâtiments. Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 3 février 2026 à compter de 19h00 à la salle du conseil municipal en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1). Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. L'objet de ce projet de règlement vise à des normes et des mesures relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments présents sur le territoire de la municipalité.
4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

Donné à Saint-Philibert ce 19 janvier 2026



Maryse Nadeau
Directrice générale/greffière-trésorière